

Département

BAS-RHIN

COMMUNE DE KILSTETT

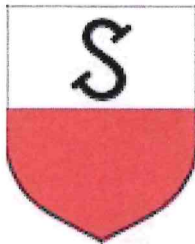
EXTRAIT DU PROCES VERBAL

Arrondissement

HAGUENAU WISSEMBOURG

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Sous la présidence de Monsieur Olivier MEYER, Maire



SEANCE ORDINAIRE DU 5 JUIN 2026

Les Adjoints au Maire : Simone BAUER, Alain KISTNER, Audrey KRIEGER, Jean-Philippe LIENHARD, Esther GREINER, Olivier SIEGEL

Les membres du Conseil Municipal : Christine ZINCK, Francis ADAM, Evelyne SCHMITTER, Julien MORITZ, Nathalie MOURER, Sébastien JUNG, Emelyne-Anne BRAME, Damien DONNOT, François LEGROS, Benoît ROMILLY, Sylvie MATHIS

Absents excusés :

Clara CANCEMI donne procuration à Evelyne SCHMITTER
Emeline KRATZ donne procuration à Sylvie MATHIS
Cathie MANTZ donne procuration à Esther GREINER
Raphaël FAUVELLE
Hervé OTTO donne procuration à Simone BAUER.

Nombre de conseillers élus : 23

Conseillers en fonction : 23

Conseillers présents ou représentés : 23

Convocation du 2 juin 2026

26/62 URBANISME. ACHAT DE TERRAINS RUE DES ROSES

La commune a l'opportunité d'acquérir une parcelle mise en vente par Mme Christine MANGEL et Mme Audrey MANGEL-ZINCK. Il s'agit d'un terrain d'une superficie de 76 m² à détacher des parcelles Section 8/parcelle 184/9 section 8 parcelle 197/9.

Cette parcelle serait nécessaire pour réaliser une liaison cyclable à destination des collégiens et, à plus long terme, pour la réalisation d'une nouvelle jonction de voirie envisagée depuis le site Stradal.

Pour les besoins de la réalisation de liaison, il est nécessaire de garantir une largeur suffisante de chaussée afin de permettre une circulation à double sens, soit 5 mètres, tout en intégrant un trottoir conforme aux normes d'accessibilité des personnes à mobilité réduite d'une largeur de 1,40 mètre, portant ainsi la largeur totale à 6,40 mètres, mesurée depuis le fil d'eau existant.

Ainsi, cette acquisition ne répondrait pas uniquement à la création d'une piste cyclable mais plus largement à des exigences de sécurité, d'accessibilité et de desserte de la voirie locale.

Les propriétaires ont d'ores et déjà donné leur accord.

LE CONSEIL MUNICIPAL

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire

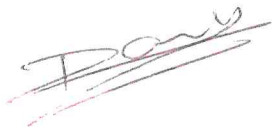
Après en avoir délibéré,

- DECIDE** D'acheter les parcelles précitées au prix de 14 000 € TTC
- DECIDE** De prendre en charge les frais de notaire et de géomètre
- PRECISE** Que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2026
- AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à cette affaire

Adopté à l'unanimité.

Le secrétaire de séance,

Damien DONNOT



Pour extrait certifié conforme.

A Kilstett, le 9 juin 2026

Le Maire,

Olivier MEYER

